

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 27

Objet : Parc d'activités la
Cassine à Peyrus projet de
cession à SAS PASCAL & CO
Lot n° 29

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n° 11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUY Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Chidéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Archivage assuré par E-legalis.com

99_SE-004-200067437-20201209-27_09122020

Monsieur Michel AUDRAN, rapporteur, expose ce qui suit :

La société SAS PASCAL & CO basée à Talloires 74250 (1227 route de Ponnay) représentée par Messieurs MILLET et BELSUNCE, souhaite acquérir le lot n° 29 d'une superficie de 2927 m².

Cette société spécialisée dans la fabrication de structures en bois dont les dômes géodésiques utilisés dans le monde de l'hôtellerie de plein air (gîtes insolites, campings, hôtels...) mais aussi les particuliers (pergola, abris de spa, serre horticole, chambre d'ami, bureaux...), désire édifier un atelier fermé ainsi qu'un hangar ouvert. Un espace paysagé sera implanté sur lequel seront installés un showroom et un espace test en conditions réelles.

Le service France Domaines saisi en date du 16/10/2020 n'a pas répondu à ce jour. L'estimation ayant été fixée à 23,00 euros pour les ventes précédentes sur cette même partie de zone d'activités, il est proposé de céder le lot n° 29 au prix de 23,00 euros HT le m², soit 67.321,00 euros HT.

Afin de poursuivre la constitution du dossier nécessaire au projet de cession, le futur acquéreur sollicite les autorisations suivantes :

- Obtention du permis de construire,
- Convention d'occupation du terrain à titre gratuit pendant la durée du compromis, afin de permettre l'entreposage de containers. Pendant cette durée, l'acquéreur propose de réaliser à ses frais le terrassement et l'accès du terrain sans contrepartie. Dans le cas où la vente ne se réalisera pas, la société SAS PASCAL & CO ne pourra prétendre à aucune indemnisation pour les travaux réalisés.
- Il vous est demandé d'autoriser le futur acquéreur à :
 - Déposer un permis de construire,
 - Réaliser à ses frais le terrassement et l'accès du terrain sans contrepartie,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion :
 - A signer une convention d'occupation du terrain à titre gratuit pendant la durée du compromis, afin de permettre l'entreposage de containers,
 - A signer le compromis et l'acte de vente rédigé par Me Nathalie BONNAFOUX, notaire à ORAISON, avec la Société PASCAL & CO représentée par Messieurs MILLET et BELSUNCE ou toute autre personne morale qui se sera substituée à eux, au prix de 67.321,00 euros HT, avec TVA sur la valeur ajoutée de 13.464, 20 euros,
 - A signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application : www.echoplateforme.com

99_SE-004-200067437-20201209-27_09122020